

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. BRUNO BERGERON, président de la commission
Mme ARIANE ÉMOND, commissaire
Mme MOUNIA BENALIL, commissaire

TECHNOPÔLE ANGUS – ÎLOT CENTRAL

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 29 mars 2017, à 19 h
Bureau d'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie
5650, rue d'Iberville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 MARS 2017.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1

INTERVENANTS :

Madame Agathe Simard.....	2
Madame Marie-Hélène Bossé.....	29
Monsieur Antoine Yared	40
Madame Suzie Turcotte	47
Madame Agathe Simard.....	51

MOT DE LA FIN	57
---------------------	----

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir mesdames et messieurs, et bienvenue à cette soirée de consultation publique de
l'Office de consultation de Montréal pour le Projet d'aménagement de l'îlot central du Technopôle
Angus. Alors, compte tenu que c'est une soirée ajournée, il n'y aura pas de présentation ni de la
part de l'arrondissement ni de la part du promoteur. Nous avons actuellement sept ou huit
10 personnes qui ont formulé le désir de se présenter au micro. Il y a quelques personnes qui se
sont peut-être désistées, mais on va les appeler quand même au cas où ils auraient quitté plus
tôt sans qu'ils aient indiqué s'ils revenaient ce soir ou pas.

15 Donc, j'appellerais immédiatement, madame Caroline Manier, si elle est présente? Elle
n'est pas là. Madame Mélanie Chaperon. Ça va peut-être aller vite, on ne sait pas. On va appeler
madame Valérie Berthiaume. Non. Monsieur Amin Rodman, non plus. Madame Cathy
Desrochers, elle n'est pas là. Madame Mélanie Chaperon, est-ce que je l'ai nommée déjà?
Madame Véronique Lebel-Bilodeau, non plus. Madame Agathe Simard. Elle est là. Bonsoir.

20 Si vous voulez vous présenter ici, Madame Simard, au micro.

Mme AGATHE SIMARD :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame Simard.

30

Mme AGATHE SIMARD :

Selon ce que j'ai vu hier, je pense que j'ai droit à deux questions seulement?

35 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Puis après vous pouvez vous réinscrire si vous avez d'autres questions. Alors, compte tenu qu'il y a beaucoup de monde, on va vous laisser poser vos questions.

40 **Mme AGATHE SIMARD :**

Oui. C'est des questions et des commentaires. Question, je pense...

45 **LE PRÉSIDENT :**

Vos commentaires, Madame Simard, on veut les avoir dans vos mémoires. C'est-à-dire que normalement la période de questions est sur votre compréhension du projet pour être capable de mieux formuler votre mémoire. Donc, à ce sens-là, c'est des éléments d'information que vous avez besoin, additionnels.

50

Mme AGATHE SIMARD :

Parfait. Donc, je vais y aller avec les choses les plus prioritaires. Je reviens naturellement pour moi sur le stationnement.

55

LE PRÉSIDENT :

Parlez très proche du micro, s'il vous plaît.

60

Mme AGATHE SIMARD :

65 Stationnement en surface. Tout le monde admet que le secteur est en déficit actuellement, surtout le jour en semaine. La fin de semaine on arrive à se débrouiller. Je prends, par exemple le CHSLD qui est un lieu fréquenté par tout le monde. Je ne sais pas si on pense que tout le monde qui va au CHSLD utilise le transport en commun. Non, pas le CHSLD, mais le CLSC.

LE PRÉSIDENT :

70 Le CLSC.

Mme AGATHE SIMARD :

75 Je ne sais pas si tout le monde qui va au CLSC utilise le transport en commun. Mais j'habite dans le coin et personnellement je ne le fréquente pas toutes les semaines, mais les deux fois où je suis allée dans la dernière année j'ai dû utiliser le stationnement de la SAQ, parce qu'il n'y a jamais d'espace. En arrière, il y a des stationnements qui sont réservés. Il y a une partie de stationnement payant, mais l'achalandage est grand, donc il n'y a jamais d'espace.

80 C'était une première remarque. C'est la même chose, on se demande aussi comment les restos, devant le peu de visibilité et la difficulté de stationnement, réussissent à faire leur clientèle d'une manière raisonnable.

85 On nous a dit hier qu'il y avait 540 stationnements intérieurs de prévus dans l'immeuble pour à peu près 400 condos. On nous a dit aussi que c'était supérieur à la norme, norme municipale, et cetera. Et monsieur le promoteur, brillant d'ailleurs, nous a parlé aussi de gestion intelligente, de libérer les espaces des résidants pendant le jour pour les travailleurs. Il y a 540 stationnements. On prévoit un objectif de 2 000 travailleurs, 2 000, 2 500. À supposer qu'il y a

90 seulement 30% des travailleurs qui utilisent la voiture pour venir travailler, on est déjà en déficit.
On s'entend là-dessus.

Et je pense qu'il est un peu aussi contradictoire de penser que les gens qui vont résider dans des condos vont utiliser leur voiture eux pour aller travailler. Alors, qu'on espère que tout le monde va utiliser le transport en commun finalement. Et on espère améliorer le transport en commun suite à l'augmentation de l'achalandage. C'est ce que tout le monde souhaite.

100 Alors, au niveau des méthodes possibles pour améliorer ça, est-ce que ça a été évalué ou si on s'appuie simplement sur le fait qu'on est déjà au-delà de la norme recommandée par la municipalité?

105 Moi j'ai vu au cours des trois dernières années, en particulier naturellement durant les étapes de construction, je ne sais pas si c'est pensable pour la SDA, de prévoir un espace de stationnement pour les travailleurs, selon l'évolution du projet, réservé pour ça. Parce que c'est sûr que si tous les travailleurs s'installent dans la rue, je ne sais pas comment ils vont faire. Il va falloir stationner en triple, parce qu'il n'y aura pas de place.

110 Alors, est-ce qu'il y a d'autres avenues qui sont envisagées actuellement pour ce problème-là? Parce que ce problème-là, je répète, malgré le fait qu'on nous réponde que c'est au-delà de ce qui est requis, la réalité, je pense, n'est pas tout à fait la même.

LE PRÉSIDENT :

115 D'accord. Monsieur Yaccarini, est-ce qu'il y aurait quelqu'un pour répondre à la question?

M. CHRISTIAN YACCARINI :

Je vais répondre. D'abord, ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a en ce moment – et là, je ne calcule pas la SAQ puis le Provigo – il y a en ce moment 2 500 personnes qui travaillent sur le

120 site Angus. Il y a à peu près, puis on pourra me corriger, il y a à peu près 500 places de
stationnement sur le site pour 2 500 personnes qui viennent travailler.

Donc, il y a du monde qui doivent venir autrement qu'en voiture, déjà en partant. Puis si
on fait un ratio à 500, 2 500 ça donne un certain ration.

125

Nous, on l'a fait. On mise sur toute la question du développement durable dans son
ensemble. On fait 540 places de stationnement, 540 places de stationnement vont être
occupées. On fait 1 000 places de stationnement, 1 000 places de stationnements vont être
occupées. On en fait 1 500, il y a 1 500 places de stationnement qui vont être occupées. C'est
comme une autoroute, tu mets une autoroute, tu vas avoir du monde dessus.

130

On mise, toute notre stratégie c'est de miser sur le transport collectif, que ça soit par la
STM, que ça soit par Communauto. On a maintenant Téo Taxi qui s'est installé chez nous. On est
en discussion avec Téo Taxi pour essayer de trouver des façons d'offrir du service.

135

S'il n'y a plus de place pour stationner sur le site, les entreprises ne viendront pas s'y
installer s'ils ont des gens qui viennent en voiture. Nous on va pousser pour convaincre les
entreprises qui viennent s'installer sur le site de prendre le transport en commun. Notre lutte c'est
le transport collectif. C'est ça notre lutte. C'est ça notre *target*, notre défi, notre vision. C'est de
favoriser le transport actif sur toutes ses formes.

140

Il y a une station BIXI en ce moment sur le site. Il va y en avoir une deuxième. Avant que
BIXI existe, nous on avait mis déjà sur notre propre base des vélos partagés. Il n'y avait pas
d'abribus. On a construit nos propres abribus puis on a installé nos propres abribus pour pouvoir
offrir aux gens un abribus. On pense vraiment que la solution ne passe pas pour offrir plus de
places de stationnement, on va être noyé dans une mer de parking, une mer d'autos si on offre
plus de places de stationnement.

145

Le CLSC a un stationnement payant pour ses usagers. Ça se peut qu'il y ait des
journées où ça déborde. Le problème du CLSC c'est aussi le transport en commun. C'est aussi

150

le transport en commun. On est en contact nous et avec le CSLC et avec le CIUSSS, et on fait des représentations communes pour améliorer la desserte. Ça passe par le transport en commun et non pas par offrir une tonne de places de stationnement.

155 Nous on pense qu'avec 540 places de stationnement, gérées de façon intelligente, plus les places qu'il y a en ce moment, on va avoir à peu près 1 000, 1 100 places de stationnement. C'est assez.

160 C'est ça notre vision. Puis on peut même poser la question 25 fois sur comment on va gérer le stationnement, je vais donner toujours la même réponse. C'est en favorisant le transport actif de toutes ses formes : actif, collectif, et cetera.

Mme AGATHE SIMARD :

165 Donc, vos décisions ont vraiment une préoccupation incitative forte pour l'utilisation du transport en commun par toutes les personnes qui vont fréquenter le site, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

170 C'est ce que monsieur Yaccarini dit, oui.

Mme AGATHE SIMARD :

175 C'est ce que vous venez de me dire. O.K.

LE PRÉSIDENT :

À l'arrondissement, quand vous établissez ces normes, par exemple minimales, c'est-à-dire est-ce qu'il y a des règles? Parce que hier soir on a entendu qu'il y avait moins de

180 fréquentations auto sur le site depuis quelques temps. On se demandait si ces données-là
avaient été colligées?

Non, mais c'était resté dans notre esprit. Vous savez tout est enregistré. Alors, on va être
capable de le lire. Non, mais on se demandait, à partir du moment où c'est dit, bien on se dit : ça
185 doit être écrit à quelque part. Donc, ça a dû être colligé dans un rapport ou s'il y a des données à
cet effet-là.

Donc, la question porte à l'arrondissement, parce qu'il y a au-delà, de ce que je constate,
il y a le vécu des citoyens puis c'est un peu ce qu'on entend, c'est-à-dire que quand madame
190 nous dit, par exemple c'est vrai que toutes les cases de stationnement sont occupées. Quand on
a fait le tour là - même en plein hiver - quand on est allé au restaurant, on est allé dans le
stationnement de la SAQ, on n'avait pas le droit, mais il y avait un gros banc de neige, on s'est
cachés. Mais c'est aussi une réalité. C'est-à-dire que...

195 Alors, je ne sais pas si, disons dans la façon d'établir les normes minimales pour les
cases de stationnement dans un projet comme celui-là, dans un contexte où on a une
densification très forte, qui n'est quand même pas une station de métro, la station de métro est
reliée maintenant par l'autobus 25.

200 **Mme AGATHE SIMARD :**

En période de pointe.

LE PRÉSIDENT :

205 C'est ça. Parce qu'on a regardé aussi les passages piétons entre le métro et le site et ce
n'est pas nécessairement... je ne sais pas s'il y a des mesures qui sont adoptées. Il y a des
souhais dans votre document, mais je ne sais pas si à l'arrondissement il y a des choses.

210 Donc, c'est un peu la question qui est posée, je pense, par madame, puis qui mériterait peut-être un éclaircissement.

Attendez, Madame, on va demander à l'arrondissement.

215 **Mme MARIE-ÈVE BOUDREAU :**

Bien, au niveau des piétons justement, il y a un lien piéton qui a été créé dans, si je ne me trompe pas sur le site...

220 **Mme AGATHE SIMARD :**

À côté de U31.

225 **Mme MARIE-ÈVE BOUDREAU :**

Oui, exactement. Donc, déjà là on a, le lien a raccourci la longueur pour les piétons pour atteindre le métro.

230 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est en passant devant tous les commerces qui mènent au Canadien Tire puis après ça, on sort.

235 **Mme MARIE-ÈVE BOUDREAU :**

Oui, exactement.

240 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que quand on est passé à l'arrière du Canadien Tire, ce n'est pas fameux.

245 **Mme MARIE-ÈVE BOUDREAU :**

Non. Je vous le donne, là. Ce n'est pas l'endroit le plus beau de la Ville de Montréal.

LE PRÉSIDENT :

250 Mais c'est le plus direct.

Mme MARIE-ÈVE BOUDREAU :

255 Oui, exactement. Donc, on le sait les piétons ce qu'ils veulent c'est des liens directs.
Donc, c'est ce qui a été créé.

LE PRÉSIDENT :

260 Mais par rapport à l'arrière du Canadien Tire, il y a un édifice à vendre sur Cherrier. Par
Cherrier, excusez-moi, sur Rachel.

Mme MARIE-ÈVE BOUDREAU :

265 Sur Sherbrooke probablement?

LE PRÉSIDENT :

Sur Sherbrooke au coin de Sherbrooke... C'est-tu Sherbrooke? On se demandait si vous
aviez l'intention de faire des choses pour améliorer cette relation piétonne-là?

270

M. OLIVIER CARIGNAN DE CARUFEL :

275

Le passage est plus de l'autre côté par exemple, juste préciser. Il donne le long de U31 et il passe le long du stationnement et non en arrière du Canadien Tire. Il n'y a pas de passage piéton. Il est de l'autre côté. Il longe vraiment le projet U31 puis il est plus directement en lien avec la station de métro Préfontaine. Parce que passer par en arrière, il n'y a pas d'accès pour descendre de toute façon en bas de la côte. Il faut vraiment aller, il faut passer par André-Laurendeau. Vous prenez dans l'axe d'André-Laurendeau, vous traversez le passage piéton, puis après ça vous descendez par la rue Préfontaine.

280

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on voit en jaune, c'est ça qui est sur la carte?

285

M. OLIVIER CARIGNAN DE CARUFEL :

Je crois que c'est ça, mais je vois mal. C'est dur à dire. Les gens ils peuvent passer par en arrière s'ils le souhaitent, mais c'est pour aller plus vers le Plateau-Mont-Royal s'ils veulent passer par là, par la rue Sherbrooke, s'ils veulent prendre Sherbrooke.

290

LE PRÉSIDENT :

295

D'accord. Et pour la question dans l'établissement des normes minimales, par exemple du nombre de cases de stationnement, vous vous appuyez sur quoi dans un contexte de densification comme ça, quand on n'est pas nécessairement sur une station de métro?

300 **M. OLIVIER CARIGNAN DE CARUFEL :**

Les normes applicables ont été calculées en fonction du règlement d'urbanisme à une certaine époque. Je vous dirais que ça doit être en fonction de l'utilisation qui était prévue dans ce secteur-là plus la disponibilité. Mais c'est une norme moyenne à l'échelle de la ville. C'est un ratio, le ratio minimal d'unité de stationnement pour l'habitation c'est un pour deux logements, qui est demandé comme minimal. Et pour le commercial et l'industriel, c'est un par deux cents (200) mètres carrés. C'est une norme à l'échelle de la ville qui existe par rapport à ça.

310 Là, ce qui est proposé c'est supérieur et ils proposent en plus une occupation partagée de l'espace. L'arrondissement là-dessus mise beaucoup là-dessus. Ont passé un règlement pour autoriser ça à l'échelle de la ville, de l'arrondissement pardon, pour faire en sorte d'éviter qu'on a plusieurs cas où après que les gens, les travailleurs sont partis, les stationnements sont complètement vides. Pourquoi les résidents ne pourraient pas bénéficier de cette espace-là?

315 C'est un peu le principe que le projet de la SDA veut faire, c'est d'essayer d'optimiser cette utilisation-là du stationnement pour que les résidents et les travailleurs puissent bénéficier de ça.

320 Actuellement le site il y a plein d'espaces encore vacants sur le site, même sans dérogation, c'est sûr qu'il va y avoir des nouveaux établissements qu'ils vont faire par rapport à ça. Il n'y aura pas plus de place sur le domaine public, c'est vraiment sur le domaine privé qu'on va venir mettre du stationnement.

325 Donc, ils prévoient quand même une offre qui pour l'arrondissement était suffisante par rapport à ça.

Mais c'est sûr qu'on mise sur le transport actif, le transport collectif puis sur le partage de ces espaces de stationnement là.

330 **LE PRÉSIDENT :**

On a remarqué aussi que, disons dans les lots voisins qui sont plus au nord, si on dit le nord-montréalais, pas le nord géographique. Alors, il y a un projet qui est presque entièrement piétonnier. Est-ce que c'était une volonté aussi de l'arrondissement par l'établissement de ce projet-là de maintenir cette nouvelle orientation-là, qui était d'en faire un îlot quasiment, entièrement piétonnier?

335 **M. OLIVIER CARIGNAN DE CARUFEL :**

340 Bien, dans les grands projets, on essaie toujours d'avoir tous les stationnements à l'intérieur des bâtiments. Donc, il y a du stationnement dans ce projet-là, mais il est tout à l'intérieur du bâtiment.

On a une réglementation à l'arrondissement que dès qu'on dépasse plus que huit logements on doit fournir du stationnement à l'intérieur des bâtiments.

345 **LE PRÉSIDENT :**

Mais dans le cas présent, ici, je pense qu'il y a aussi les bâtiments qui n'ont pas nécessairement front sur rue. Je pense les bâtiments industriels qui seront plus au sud, qui seront comme à l'intérieur de l'îlot qui est à développer.

350 Parce que la question se posait, par exemple c'est quand les gens viennent pour l'entretien, viennent pour les réparations, viennent pour la livraison et ces choses-là, si ces bâtiments-là n'ont pas accès sur rue ça se fait comment?

355

360 **M. OLIVIER CARIGNAN DE CARUFEL :**

Il y a une possibilité de passer à travers le site par l'allée piétonnière partagée qui est proposée par le promoteur. La SDA, c'est dans le projet de la SDA.

365 **Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

Mais pas les livreurs de pizza.

370 **M. OLIVIER CARIGNAN DE CARUFEL :**

Les livreurs de pizza c'est pas supposé de passer par là. C'est supposé passer dans le domaine public, mais je veux dire, s'ils ont des déménagements ou qu'ils veulent utiliser cette espace-là, ils peuvent y aller.

375

LE PRÉSIDENT :

Non, non, pas ce plan-ci. C'est le plan où on voit les bâtiments. Il y a des bâtiments qui n'ont pas nécessairement front sur rue. Ce n'est pas des bâtiments, ça.

380

Mme MAUDE BROCHU :

Non, non, mais en fait ça explique où les livraisons. Les livraisons se font toutes à partir de la rue. En fait, comme l'arrondissement l'avait expliqué hier, c'est un gros bâtiment relié par le stationnement souterrain, là. Ce qu'on voit c'est des excroissances, mais je comprends ce que vous voulez dire. Je peux vous le trouver.

385

390 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça se fait par le stationnement souterrain?

395 **Mme MAUDE BROCHU :**

Les livraisons non, à partir de la rue. Sur Molson, il y avait quand même la possibilité d'aménager des quais de livraison, entre, ce que vous voulez dire les deux bâtiments, puis c'est ça. Donc, il pourrait y avoir des petits débarcadères pour les camions de livraison.

400 **LE PRÉSIDENT :**

Mais à partir du moment où toutes les cases de stationnement sont prises, il va y avoir une gestion des temps de stationnement?

405 **M. CHRISTIAN YACCARINI :**

C'est certain. On l'a déjà là. Je vous donne l'exemple, on a des places où là tu ne peux pas aller stationner pendant 12 heures. Devant les commerces, il faut que tu stationnes un minimum de temps, après ça, il faut que tu partes.

410

Donc, quand on parle de gestion intelligente, c'est ça. Les commerces on ne pourra pas stationner devant le commerce. Il y a une clinique d'optométrie qui vient de signer avec nous, devant sa place on va laisser, on va favoriser la rotation.

415

Vous permettez si je vous parle du métro? La 25 partait du métro Rosemont puis venait à Angus. Quand on parlait avec la STM, ils disaient : « Vous êtes à côté du métro Préfontaine. » Pour eux autres on était à côté, c'était 800 mètres, 850 mètres. Pour les convaincre d'amener la 25 jusqu'au métro Préfontaine, j'ai donné rendez-vous à Philippe Schnobb au métro Préfontaine

420 au mois de février, O.K. Le jour, pas le soir. Le jour. Je suis très gentil quand même. Et là, on a monté la côte...

LE PRÉSIDENT :

425 Il y avait de la glace sur la côte?

M. CHRISTIAN YACCARINI :

430 Il y avait de la glace sur la côte, c'est automatique il y en a tout le temps dans cette côte-là. Puis après ça, tu traverses le centre d'achat. Lien piéton ou pas, tu traverses le centre d'achat. Je lui disais, là il voyait, je lui disais : « Ce n'est pas une marche agréable. Et le soir les 175 femmes qui travaillent à l'Ordre des infirmières, quand elles traversent le centre d'achat, ont un sentiment d'insécurité. À partir du moment où tu as le sentiment d'insécurité, tu as le sentiment d'insécurité, tu n'as pas à juger si elles vont se faire attaquer ou pas, tu as le sentiment...

435 C'est comme ça qu'on a eu la 25. C'est comme ça qu'on a eu la 25.

440 Je reviens, puis quand madame demande, nous disait : « Est-ce que vous allez mettre des incitatifs à prendre le transport en commun? » À chaque fois qu'on loue un espace chez nous, on donne une place de stationnement par 2 000 pieds carrés et on donne un passeport mobilité par 2 000 pieds carrés, à tous les mois. À tous les mois, on donne un passeport mobilité par 2 000 pieds carrés à toutes les entreprises qui louent chez nous. À chaque fois les entreprises nous disent au départ : « Laisse faire le passeport mobilité, puis donne-moi une place de parking. » C'est automatique, c'est normal. Puis on leur dit : « Non. Nous autres c'est ça. »

445 On la paye la passe mobilité puis on la donne. On pousse, on pousse, on pousse pour que le transport en commun soit là, puis on dit à la STM : « Livre un service. Plus tu vas livrer un service plus on va pousser. » Alors, on est là-dedans. Voilà.

450 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Madame, est-ce qu'on a fait un peu le tour de votre question. Toi, tu avais des questions?

455 **Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

Oui. Bien, moi je pense que madame, il y avait des sous-questions qu'il faudrait peut-être entendre une réponse. Quand vous avez demandé : au moment de la construction dans le phasage, Monsieur Yaccarini, comment vous allez aménager le stationnement pour les travailleurs qui vont venir? Avez-vous pensé à ça déjà?

460

M. CHRISTIAN YACCARINI :

Oui. À chaque fois qu'on fait un chantier, sur le terrain adjacent il y a la roulotte de chantier et il y a des places de stationnement pour les travailleurs. Le dernier bâtiment, on aura un problème. Le dernier bâtiment bon, on verra comment on fera à ce moment-là. Mais d'ici là, à chaque fois tu as la roulotte de chantier puis les places de parking pour les travailleurs.

465

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

470

O.K. Je vous relance sur ce que vous évoquiez hier, vous aviez le sentiment d'avoir vu une baisse déjà de l'utilisation de l'auto. Est-ce que vous pouvez nous en donner un petit peu plus sur le signe?

475 **M. CHRISTIAN YACCARINI :**

Oui, oui. Bien, ce que je peux vous dire c'est qu'il y a eu une augmentation de la 25. Donc, s'il y a eu une augmentation de la 25, c'est que du monde a pris la 25 au lieu de prendre

480 leur auto. C'est direct. C'est comme ça qu'on la fait l'analyse. Je ne peux pas vous dire combien
d'autos sont de moins. Je vais vous l'envoyer, l'augmentation de la fréquentation de la 25 depuis
l'ouverture vers le métro Préfontaine.

485 Mais c'est vrai qu'il y a de l'auto sur Angus. Ce n'est pas nous autres qui allons nier qu'il
y a de l'auto sur Angus.

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

Oui, oui. Je comprends.

490 **M. CHRISTIAN YACCARINI :**

Bon. Pour les commerces le soir, Hoogan et Beaufort le soir, Caldo le soir il n'y a aucun
problème, les gens peuvent stationner. C'est vrai que sur l'heure du midi il peut y avoir quelques
difficultés, mais ils ne s'en plaignent pas pour l'instant en tout cas.

495 **Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

O.K.

500 **M. CHRISTIAN YACCARINI :**

Ça fait que je vais vous envoyer, je vous l'ai promis hier, je l'a pas fait ce matin, mais je
vais vous le faire, je vais vous l'envoyer le document de la STM.

505 **Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

Ça va bien. Parfait.

LE PRÉSIDENT :

510

Madame, est-ce que vous aviez une deuxième question?

Mme AGATHE SIMARD :

515

Oui. Au lieu de parler de voiture, on va parler de poubelle. Hier, il y a quelqu'un qui a demandé comment ça fonctionnait, comment c'était prévu la gestion des déchets. Moi je le vois justement dans le projet au nord, dont vous parliez tout à l'heure. C'est un problème majeur, parce que notre promoteur, on dirait que les poubelles, ça n'existe pas.

520

LE PRÉSIDENT :

C'est comment les poubelles?

Mme AGATHE SIMARD :

525

C'est un problème majeur, parce que d'abord il y a les poubelles, il y a la récupération et il y a le compostage. Ça fait qu'on est rendu là, avec ce paquet de bacs là. Moi dans l'immeuble où je réside personnellement c'est le plus petit. Il y a seulement 27 condos, mais il reste que l'espace qui avait été prévue c'est une erreur de conception, l'espace qui avait été prévue au départ pour ranger les poubelles, bien c'est trop petit.

530

LE PRÉSIDENT :

Il est où cet espace-là, au sous-sol?

535

Mme AGATHE SIMARD :

540

Au sous-sol, dans le garage. Ça ne fonctionne pas bien. Et l'autre problème, c'est que quand le concierge arrive lui pour sortir ces poubelles-là, il sort les poubelles de 67 condos. Vous imaginez la quantité de poubelles que ça fait. L'arrondissement a des règlements aussi concernant ça. Puis en plus, on est dans un coin nous, je parle de mon coin, mais le voisin c'est

545 la même chose, où il manque un bout de rue qu'il n'y a pas encore... une prolongation de rue qui n'a pas été faite. Donc, toutes les poubelles de ça se regroupent là.

Alors, j'avais posé la question, quand il y avait eu la première rencontre d'information.

550

LE PRÉSIDENT :

Pardon, Madame, pouvez-vous poser la question aux membres?

Mme AGATHE SIMARD :

555

Quand il y avait eu la première rencontre d'information sur le projet, c'était dans vos immeubles en bas, là. Vous aviez fait ça, je pense, c'était à la place où est actuellement la pizzeria, je pense. Il y avait, j'avais posé la question des poubelles parce que dans la présentation du projet on parlait de gestion écologique, de tout ça, là. J'ai dit : ça veut dire quoi

560 pour vous autres? Est-ce qu'il va y avoir un espace réservé pour la gestion de tous ces bacs-là ou une autre façon? Et la personne m'avait répondu : « Bien, non. Ça va être des poubelles comme partout, des bacs. »

LE PRÉSIDENT :

565

Ce sont des bacs à roulettes qui sortent, c'est deux fois par semaine, je pense?

Mme AGATHE SIMARD :

570

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

575

Pour chaque catégorie de bacs. Ça veut dire ils viennent six fois?

Mme AGATHE SIMARD :

580

Non. Non, non. Il y en a deux qui sont la même journée, puis un que c'est une autre journée. Donc, c'est deux jours pendant la semaine.

LE PRÉSIDENT :

585

Donc, ils sortent tous les bacs de tous les immeubles à logement, ils sont sur la rue?

Mme AGATHE SIMARD :

Oui, oui. Et il y a des inspections de la municipalité...

590

LE PRÉSIDENT :

Non, mais la question est de savoir comment?

Mme AGATHE SIMARD :

595

Comment eux vont gérer ça? Est-ce qu'il y a un espace spécial?

LE PRÉSIDENT :

600

Est-ce qu'on va les mettre dans la place centrale autour du milieu humide?

M. CHRISTIAN YACCARINI :

605

Je vais demander à mon vice-président poubelle de répondre.

Mme AGATHE SIMARD :

610

La question d'hygiène aussi.

M. CHRISTIAN YACCARINI :

615

Non, non, tout à fait, tout à fait.

M. DANIEL FERLAND :

620

Daniel Ferland. Alors, je vais répondre, parce que nous, il y a deux cas de figure. Il y a les édifices commerciaux, de bureaux, et il y a les édifices résidentiels.

625

Pour les édifices résidentiels, je vais commencer de la rue jusqu'à l'intérieur de l'édifice. Alors ça, c'était vraiment une préoccupation de l'arrondissement. C'est d'ailleurs une clause de l'accord de développement. Parce qu'eux, ils ne voulaient pas qu'un bloc à condo de 100 unités sorte 100 bacs de recyclage dehors. Comme situation, je pense, qui est vue ailleurs à Montréal.

Alors, on s'est entendu sur des normes pour avoir les contenants, le moins de contenants possibles tout en ayant des contenants qui peuvent être gérés par la collecte

municipale actuelle. Et dans l'accord de développement, si je me souviens bien, c'est ça, ces contenants-là ne pourront pas être mis sur la voie publique, devront rester sur les terrains privés.

630

Alors, pour les édifices résidentiels. En ce moment, on n'a pas approfondi la conception de ces édifices-là. C'est certain qu'il y a des préoccupations importantes comme la dame mentionnait, que si tout est géré au sous-sol puis il faut que quelqu'un soit engagé avec un quatre roues pour les sortir en avant, ce n'est pas optimal. On a déjà regardé certains scénarios où la gestion pourrait se faire au rez-de-chaussée et proche d'où les déchets vont finir, proche de la rue. Ça fait qu'on aurait juste une courte course pour ces déchets-là, entre le bâtiment et à proximité du trottoir.

635

LE PRÉSIDENT :

640

C'est que sur les plans justement qui sont là, ils sont assez intéressants. Il n'y a que deux sorties de garage dans le sous-sol. Donc, on comprend que les contenants qui ne sont pas nécessairement *designés* actuellement vont tous sortir à ces deux endroits-là uniquement?

645

M. DANIEL FERLAND :

Pas nécessairement. Comme je vous dis, si la collecte à l'échelle de l'immeuble finit au rez-de-chaussée, bien ça pourrait sortir directement du rez-de-chaussée vers le trottoir.

650

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça pourrait être accessible directement sur les rues?

655

M. DANIEL FERLAND :

Sur les rues, oui. Mettons, on parle des édifices à condo, ça pourrait être sur Augustin-Frigon.

Mme AGATHE SIMARD :

660

Parlez-vous de chutes à déchets?

M. DANIEL FERLAND :

665

Mettons la fin de la chute à déchets.

LE PRÉSIDENT :

670

Mais il n'y a pas de prétraitement. Il n'y a pas de compaction. Il n'y a pas de truc comme ça qui est envisagé actuellement?

M. DANIEL FERLAND :

675

Bien, selon les quantités, ça pourrait être des stratégies auxquelles on pourrait penser. La gestion du carton, tout ça. Je sais que c'est des trucs de gestion interne de copropriété.

LE PRÉSIDENT :

680

Ce qu'on comprend c'est que vous n'êtes pas très avancé sur cet aspect-là actuellement.

M. DANIEL FERLAND :

685

Mais il y a une stratégie, comme je vous dis, c'est la stratégie générale qui a été pensée, mais à l'échelle du bâtiment comme tel, ça va être approfondi dans la conception de chacun des bâtiments.

690 Et pour ce qui est des bâtiments commerciaux. Je veux juste compléter avec ça. Ça, c'est une collecte qui est privée, qu'à l'échelle des îlots on peut penser qu'elle va être à l'intérieur même d'un îlot commercial où on a vu qu'il peut y avoir des quais de chargement, déchargement. Ça va procéder comme en ce moment dans tous nos édifices à bureaux, les camions savent où sont les *containers*, désolé de l'anglicisme, et vont les chercher à l'intérieur de l'îlot et sortent avec.

695 **Mme AGATHE SIMARD :**

Ça, ce n'est pas applicable pour le résidentiel la question des conteneurs, plutôt que de faire les poubelles?

700 **M. CHRISTIAN YACCARINI :**

Bien, ce qu'on a négocié avec...

LE PRÉSIDENT :

705 Pardon, Madame, ça serait important que vous vous adressiez à la commission.

Mme AGATHE SIMARD :

710 Oui. Est-ce que ça serait envisageable de penser à une autre méthode plutôt que les bacs à roulettes? Il pourrait y avoir... J'ai vu des projets à Québec où est-ce qu'il y avait un lieu spécial sur le projet au centre ou tout était regroupé, autant la récupération que les déchets. C'est facile à disposer. Techniquement, un gros conteneur c'est mieux que 25 poubelles à roulettes. Mais il faut y penser avant. Je ne sais pas si c'est vraiment si compliqué que ça et si ça occasionne des coûts additionnels.

715 Mais est-ce que c'est envisageable? Parce que ça serait vraiment l'idéal.

M. CHRISTIAN YACCARINI :

Bien, je vais un peu renvoyer, si vous permettez, à l'arrondissement.

720

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça. Moi aussi je voulais poser la question à l'arrondissement.

725

M. CHRISTIAN YACCARINI :

Parce qu'on a discuté de ça. On s'est retrouvé en discussion sur les poubelles où d'un côté on voulait éviter que chacun ait sa poubelle puis la mette sur le bord de la rue, sur le bord du chemin.

730

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'on comprend que c'est toujours plus qu'une poubelle.

735

M. CHRISTIAN YACCARINI :

Exactement. Et où on ne voulait pas non plus se ramasser avec des super *containers*, ce n'est pas très joli, là, un super *container*, même si tu le peintures, ça rouille. Et on est arrivé avec une entente au niveau du gabarit des poubelles puis de façon à ce que la Ville puisse les prendre.

740

LE PRÉSIDENT :

Donc, Monsieur Dubois? C'est monsieur qui répondra, O.K.

745

M. OLIVIER CARIGNAN DE CARUFEL :

750 C'est une préoccupation que l'arrondissement a pour les projets de cette taille-là. Parce qu'actuellement, le problème c'est qu'ils sortent à peu près une trentaine de bacs 360 qui bloquent tout le trottoir puis on a des problèmes, puis ça bloque même la rue lors de la collecte des déchets.

755 Donc, ce qui a été prévu là-dessus, c'est que dans l'accord de développement, étant donné qu'on va collecter de résidentiel par une collecte publique. Donc, c'est des bacs de deux à huit verges par chargement arrière, ce qu'on peut collecter de plus gros. Et eux autres ils doivent les entreposer à l'intérieur du bâtiment, les sortir à l'extérieur seulement lors de la collecte et lors de l'analyse architecturale du projet, il devra y avoir une aire désignée à ça, à l'extérieur du projet. Donc, il y a des sections pour déterminer ça puis ils devront être rangés le soir par la suite
760 pour la collecte. Mais c'est une collecte publique qui va être faite pour le résidentiel.

Il ne peut pas être mis à l'intérieur du terrain pour des questions d'assurance sécurité. Les contracteurs ne rentrent pas sur le domaine privé pour aller collecter les déchets. Pour avoir cette solution-là, il faudrait qu'il y ait une collecte privée, 100% payée par les copropriétaires. Ça
765 arrive dans certains projets immobiliers, notamment au centre-ville où c'est une collecte 100% privée. Puis à ce moment-là, tout ça c'est la gestion des copropriétaires de décider de la localisation.

770 Nous, nos préoccupations c'est qu'on ne veut pas les conteneurs en cour avant et on veut qu'ils soient rangés après la collecte.

LE PRÉSIDENT :

775 Donc, on comprend que pour chaque bâtiment qu'il y a sur rue, il faudra nécessairement qu'il y ait un accès pour, autant la livraison que pour la collecte des déchets.

M. OLIVIER CARIGNAN DE CARUFEL :

780 Exactement. Donc, à chaque projet il va falloir qu'ils nous disent c'est où qu'ils mettent ça exactement, puis à quel endroit ça va être prévu sur le site. Il peut y avoir des sections qui sont partagées, mais il faut le savoir à chaque phase.

Mme AGATHE SIMARD :

785 J'aimerais savoir les bacs dont le monsieur parle, est-ce que ce sont les mêmes que les bacs bleus qu'on voit derrière Rosemont Les Quartiers? Parce qu'eux autres aussi ils ont changé leur...

M. OLIVIER CARIGNAN DE CARUFEL:

790 Je ne pourrais pas vous dire c'est lequel, mais ce n'est pas les bacs, les standards. C'est des bacs beaucoup plus larges.

LE PRÉSIDENT :

795 D'accord.

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

800 Vous avez dit la collecte pourrait se faire à ce moment-là dans le domaine privé. Nous, on entend que l'espace qui circule en diagonale est quand même du public ou c'est du privé?

M. OLIVIER CARIGNAN DE CARUFEL:

805 C'est public avec la servitude de passage, mais notre passage c'est piéton et vélo. Donc, les véhicules...

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

810 Ne passent pas là.

M. OLIVIER CARIGNAN DE CARUFEL:

815 C'est ça. Exactement. Puis là, il faudrait revoir les assurances en conséquence. Si on décidait de faire ça de cette façon-là. Ça serait une autre entente qu'il faudrait signer.

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

820 O.K.

LE PRÉSIDENT :

825 Comme vous avez épuisé vos deux questions, si vous avez d'autres questions vous allez pouvoir revenir, mais je vais quand même appeler les autres personnes, d'accord?

Mme AGATHE SIMARD :

830 Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

835 Alors, j'appellerais monsieur Robert Davis, s'il vous plaît. Il a quitté. J'appellerais madame Marie-Hélène Bossé.

Bonsoir, Madame Bossé.

Mme MARIE-HÉLÈNE BOSSÉ :

840 Bonsoir. Donc, moi j'ai deux questions. La première, d'abord à l'égard du stationnement aussi. Moi je suis résidente du quartier. J'habite dans les nouveaux immeubles qui sont sur Mont-Royal.

845 Je me demandais, est-ce que comme dans le fond tous ces nouveaux arrivants-là vont limiter le stationnement sur la rue, est-ce que les... dans le fond, nous on va avoir accès aux stationnements qui sont dans les nouveaux immeubles pour compenser les places qu'on va perdre sur la rue?

850 Parce que dans notre cas on est à un ménage à deux voitures, dans le fond. On n'a pas le choix. Moi je travaille en banlieue, je travaille dans le manufacturier. Ça fait que forcément ça se passe en banlieue. Mon conjoint est contracteur. Donc, lui aussi a besoin d'un véhicule pour travailler. Donc, forcément on a deux voitures. Donc, je me demandais dans le fond, avec la perte de ces places-là, est-ce qu'on aura accès à ces stationnements-là?

855 Parce que par exemple dans notre copropriété, dans le fond le règlement prévoit que les non-résidents ne peuvent pas accéder à notre stationnement pour des questions d'assurance, sécurité et tout ça.

LE PRÉSIDENT :

860 Cette question-là a déjà peut-être été répondue hier.

M. CHRISTIAN YACCARINI :

865 Oui, mais ce que je ne comprends c'est quelle place que vous perdriez?

Mme MARIE-HÉLÈNE BOSSÉ :

Mon conjoint stationne sur la rue chaque jour.

870

M. CHRISTIAN YACCARINI :

Quelle rue?

875

Mme MARIE-HÉLÈNE BOSSÉ :

Le long du parc.

M. CHRISTIAN YACCARINI :

880

Sur le domaine public?

Mme MARIE-HÉLÈNE BOSSÉ :

885

Oui, tout à fait. Comme on va densifier...

LE PRÉSIDENT :

890

Je ne gérerai pas la question des espaces publics, mais, madame, sa question c'est advenant le cas où quelqu'un qui habite dans le quartier, disons veut utiliser votre stationnement, est-ce qu'il est possible de le faire?

M. CHRISTIAN YACCARINI :

895

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez déjà donné la réponse hier.

900

M. CHRISTIAN YACCARINI :

Surtout, si je comprends bien, ça risque d'être le soir?

905

Mme MARIE-HÉLÈNE BOSSÉ :

Bien, en fait le soir et le jour mon copain est in and out.

LE PRÉSIDENT :

910

Non, non, mais en général.

M. CHRISTIAN YACCARINI :

915

Le stationnement qu'on va faire va être ouvert au public. Évidemment, il faut payer.

LE PRÉSIDENT :

Contrairement au projet où habite madame.

920

M. CHRISTIAN YACCARINI :

Oui. Et là, il est privé, ce que je comprends.

925

LE PRÉSIDENT :

Qui est fermé.

930

M. CHRISTIAN YACCARINI :

C'est un stationnement condo, là. Ça fait qu'à ça, je dis oui.

935

LE PRÉSIDENT :

Donc, la réponse qui avait été donnée hier c'est oui. C'est un stationnement public en autant qu'il y a place. Est-ce que vous allez avoir un affichage pour dire : « Il reste trois places, il reste deux places »?

940

M. CHRISTIAN YACCARINI :

Oui, oui, oui. Ça va être un stationnement intelligent comme je vous dis.

945

LE PRÉSIDENT :

Parce que je vais vous dire pour circuler à l'intérieur, ça va être un méchant labyrinthe, moi qui est claustrophobe.

950

Mme MARIE-HÉLÈNE BOSSÉ :

Mais s'il y a 400 unités de condo pour des familles, qui sont construites. J'imagine que ce n'est pas tous les ménages qui auront qu'une seule voiture. Donc, à 540 places, j'imagine que...

955

LE PRÉSIDENT :

960 C'est ça. On en a beaucoup parlé tantôt. Parce qu'il va y avoir le Communauto, le BIXI.
En tout cas, je ne suis pas pour répéter la réponse. Mais c'est que, c'est-à-dire que l'accès qui
semble vouloir donner c'est limité au maximum le nombre de voitures, en adoptant un ensemble
de mesures.

Mme MARIE-HÉLÈNE BOSSÉ :

965 Puis toujours par rapport au stationnement. Est-ce que le nombre de stationnements
actuellement dans le projet est au maximum qui est physiquement possible ou est-ce que ça
pourrait être étendu sans compromettre le projet?

970 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'on a répondu aussi à la question tantôt, au sens où si on met 1 000 places
de stationnement il va être occupé, puis si on en met 500 il va être occupé, si on en met 250...

975 **Mme MARIE-HÉLÈNE BOSSÉ :**

980 Je trouve ça très louable comme principe et comme philosophie. J'adhère à ça
personnellement, mais je pense qu'il y a des contraintes qui font que certains ménages ça ne
s'appliquent juste pas. Nous on est déjà sur le site, donc on ne cherche pas à aller s'établir dans
un projet urbain, on est déjà sur place.

M. CHRISTIAN YACCARINI :

985 Sur l'îlot central, 540 places c'est le nombre maximal qu'on est capable de faire
physiquement. Donc, théoriquement on pourrait faire un deuxième sous-sol, mais ça serait
inabordable. Il faudrait les louer 350...

LE PRÉSIDENT :

990 Ou construire sous les corridors de verdure.

M. CHRISTIAN YACCARINI :

995 Oui. Bien là...

LE PRÉSIDENT :

Il y a des compromis qui ne sont pas souhaités.

1000 **M. CHRISTIAN YACCARINI :**

Voilà. Donc, on est au maximum de ce qu'on peut faire.

LE PRÉSIDENT :

1005 Mais ça reste que dans ce type de projet-là, en tout cas, ce que l'arrondissement propose, c'est que la situation, c'est-à-dire la situation que vous vivez, ne peut pas être la norme, ce que je comprends. Madame Boudreau?

1010 **Mme MARIE-ÈVE BOUDREAU :**

1015 Non. En effet, c'est exactement ça. C'est sûr qu'on ne peut pas construire ou concevoir pour toutes les familles avec deux voitures. À Montréal ça ne fonctionnerait pas. Donc, on y va même à plus qu'une voiture par logement qui est prévu. Donc, ça répond déjà au-delà des normes de l'arrondissement.

LE PRÉSIDENT :

1020 Ce que je comprends, c'est que c'est une politique qui est annoncée quand même depuis plusieurs années où on tente à Montréal de réduire le nombre... puis que votre situation demeure une situation exceptionnelle.

Mme MARIE-HÉLÈNE BOSSÉ :

1025 D'accord. L'autre question que j'ai c'est par rapport au prix des nouvelles unités. Je me demandais, les montants qu'on a vus hier dans le fond, parce que je pense que c'est aligné avec les habitations abordables. Est-ce que dans le fond ces prix-là comprennent les taxes et le stationnement ou pas?

1030 **M. CHRISTIAN YACCARINI :**

Taxe *in*, pas de stationnement.

Mme MARIE-HÉLÈNE BOSSÉ :

1035 O.K.

M. CHRISTIAN YACCARINI :

1040 La taxe est dedans, mais pas de stationnement.

LE PRÉSIDENT :

1045 Taxes incluses, mais pas le stationnement. Vous avez donné... Un prix de stationnement on ne sait pas ce que c'est encore.

M. CHRISTIAN YACCARINI :

1050 On va être autour – puis je ne veux pas me faire taper sur les doigts par Charles, qui va me dire que je ne les vends pas assez cher. Mais on va être autour de 35 000 \$ la place si quelqu'un l'occupe 24 heures sur 24, sept jours semaines.

LE PRÉSIDENT :

1055 Mais c'est un prix un peu usuel à Montréal 35 000 \$ pour la place de stationnement.

M. CHRISTIAN YACCARINI :

1060 Oui, oui. Et il nous coûte plus que 35 000 \$ à faire.

LE PRÉSIDENT :

Ça, ils nous disent toujours ça.

1065 **M. CHRISTIAN YACCARINI :**

Mais c'est vrai.

Mme MARIE-HÉLÈNE BOSSÉ :

1070 Puis dans le fond, est-ce que les montants qu'on a vus, dans le fond la charte pour l'habitation abordable, est-ce que c'est indexé ça éventuellement? Parce que selon les phases de construction, ma préoccupation c'est à l'égard de la valeur de ma propriété versus les propriétés qui vont être construites. Je regarde juste ces jours-ci, il y a Axco qui développe un projet, un trois chambres à coucher à 1 136 pieds carrés se vend 429 900 au sixième étage.
1075 Dans le fond, c'est des prix modulables par étage. Donc, j'imagine que le maximum au sixième

étage ici ça serait un 365 000 plus le 35 000 de stationnement. Ça veut dire qu'on a déjà un écart de 30 000 \$ au niveau de la valeur. Puis on parle d'immeubles quand même à valeur rajoutée, un projet LEED tout ça. C'est intéressant.

1080

Donc, ma préoccupation est à l'égard de la valeur de ces immeubles-là versus nous qui sommes déjà en place. Donc, est-ce que c'est indexé dans le fond ces chartes-là sur lesquelles on se base ou...?

1085

M. BERNARD CYR :

Bernard Cyr, direction de l'habitation de la Ville de Montréal. Je vais répéter les prix abordables. L'obligation de la Ville de Montréal pour des promoteurs c'est de faire, à l'arrondissement c'est 20% de logements sociaux et 20% de logements abordables. Les logements abordables, je répète les prix. Il y a eu des petites imprécisions hier, mais pour un studio c'est 200 000 \$ ça comprend les taxes, mais ça ne comprend pas le stationnement. Pour un une chambre à coucher c'est 250 000, un deux chambres à coucher c'est 280 000 puis un trois chambres à coucher de 96 mètres minimum c'est 360 000.

1090

Ces prix-là ne sont pas indexés automatiquement selon l'indice des prix à consommation ou quoi que ce soit. La Ville fait des révisions de ces prix-là régulièrement. On en a fait une il y a peut-être un an et demi ou deux ans. Et puis selon l'évolution du marché, on réévalue. Ce n'est pas fixé dans le temps. On ne dit pas à chaque... Mais régulièrement, la Ville fait des indexations. On en a fait une il n'y a pas tellement longtemps. On va en faire une autre à un moment donné pour suivre l'évolution du marché.

1095

1100

Mais on ne va pas chercher les prix qui existent dans le marché, c'est des prix qui sont limités, qui sont établis selon une formule à la Ville de Montréal, qu'on reconnaît comme étant des prix abordables.

1105

Mme MARIE-HÉLÈNE BOSSÉ :

1110 Ça, c'est juste dans l'éventualité où moi si j'ai à vendre mon condo versus cette nouvelle
compétition-là dans le secteur, je suis désavantagée.

M. BERNARD CYR :

1115 Bien c'est-à-dire que vous avez avantage à acheter un des logements abordables sur le
marché.

Mme MARIE-HÉLÈNE BOSSÉ :

1120 Mais pour ça il faut que je puisse vendre le mien. Je suis déjà localisée sur le projet.

M. BERNARD CYR :

1125 Parce que les prix abordables sont généralement un petit peu en bas du marché. On
force les promoteurs à faire des prix. On limite les prix dans le fond.

Mme MARIE-HÉLÈNE BOSSÉ :

1130 C'est ça. C'est super intéressant, sauf que je ne peux pas en bénéficier du fait que je
suis déjà là. Moi j'habite sur Mont-Royal. J'ai acheté il y a deux ans. Donc, j'ai déjà payé les prix
du marché, puis dans le fond il y a des nouveaux immeubles puis le projet, je trouve ça très
intéressant, tout ça. Je suis juste préoccupée par rapport...

M. BERNARD CYR :

1135 Mais vous pourriez le vendre au prix du marché puis en acheter un moins cher chez
SDA.

LE PRÉSIDENT :

1140 On ne souhaiterait pas qu'il y ait des échanges entre les personnes qui viennent poser des questions et les invités. Donc, soyez attentif à ça. Mais je pense que, bon monsieur vous a donné quand même des prix. Vous avez une préoccupation par rapport à ça. Donc, si vous avez une opinion ou quelque chose, ça serait intéressant de nous la formuler lors des soirées d'audition des opinions.

1145

Mme MARIE-HÉLÈNE BOSSÉ :

Donc, c'est ça. Donc, ce que je comprends c'est que ce n'est pas indexé à date fixe ou quoi que ce soit? Parfait. D'accord.

1150

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Madame.

1155

Mme MARIE-HÉLÈNE BOSSÉ :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1160

Je pense qu'on a épuisé le nombre de personnes. Il y a des nouvelles personnes? Il y a monsieur Antoine Yard qui est là.

M. ANTOINE YARED :

1165

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1170 Bonsoir, Monsieur. Ce n'est pas Yared.

M. ANTOINE YARED :

1175 Yared, c'est Yared, Antoine.

LE PRÉSIDENT :

 Yared, d'accord. Bonsoir, Monsieur.

1180 **M. YARED ANTOINE :**

 D'abord, je tiens à vous remercier pour la séance que vous avez tenue hier, pour l'information particulièrement intéressante. D'autant plus que je suis sur la rue André-Laurendeau, en face du parc, et j'envisage l'avenir avec peut-être une densité accrue, mais aussi un urbanisme ultramoderne. Je tiens à vous remercier en l'occurrence.

 Ma question se situe au niveau aussi le prolongement sur Augustin-Frigon. Je vois que la rue Mont-Royal a eu des bâtisses qui ont été construites, puis il y a une petite rue qui s'arrête. Elle devrait déboucher sur la deuxième rue, sur la 2^e avenue. J'aimerais savoir ce qu'il en est et quand ça va se produire?

LE PRÉSIDENT :

1195 Est-ce que vous pouvez répondre à l'arrondissement?

M. OLIVIER CARIGNAN DE CARUFEL:

1200 C'est dans le cadre d'un autre projet. C'est le projet Solotec. On est en discussion avec un nouveau promoteur sur ce site-là, dans l'objectif évidemment, la Ville souhaite relier Augustin-Frigon à la 2^e avenue jusqu'au boulevard Saint-Joseph. Donc, c'est en cours.

LE PRÉSIDENT :

1205 Donc, dans un horizon on peut pas... Mais c'est une exigence ou c'est un souhait?

M. PIERRE DUBOIS:

1210 C'est une exigence, effectivement. Donc, on est en train de compléter les documents pour un projet particulier et ça va faire partie des ententes ces infrastructures, le prolongement de la 2^e avenue.

LE PRÉSIDENT :

1215 Un projet particulier ça, c'est pour les citoyens c'est quoi, c'est un projet qui?

M. PIERRE DUBOIS:

1220 Bien, c'est un projet en réalité qui déroge à la réglementation actuelle et pour lequel le promoteur désire avoir certaines modifications à la réglementation.

LE PRÉSIDENT :

1225 D'accord.

M. PIERRE DUBOIS:

1230 Et naturellement, pour faire ce projet-là, mais pour le développer comme autant le promoteur souhaite que ce terrain-là soit développé, autant que nous, on souhaite également qu'il soit développé, mais ça implique justement la construction d'infrastructures, dont entre autres le prolongement de la 2^e avenue.

LE PRÉSIDENT :

1235 D'accord. Ça vous va, Monsieur?

M. YARED ANTOINE :

1240 Ça me va, merci. Ma deuxième question c'est essentiellement si tout allait bien, dans un plan avant-gardiste, si tout allait bien, dans combien de temps ce grand projet va se réaliser?

LE PRÉSIDENT :

1245 Monsieur Yaccarini, votre souhait?

M. CHRISTIAN YACCARINI :

1250 Quatre ans pour le développement résidentiel et sept ans pour le développement complet. Comme ça je pourrai prendre ma retraite à 65 ans.

LE PRÉSIDENT :

1255 Donc, on parlait d'un horizon entre, disons quatre ans, puis hier on a dit 10 ans. Mais tout dépend des contextes économiques, c'est sûr.

M. CHRISTIAN YACCARINI :

1260 Mais on est sur cet horizon-là, quatre ans pour le résidentiel, sept, huit, neuf ans, on ne sait pas là, ça c'est comme... mais on pense qu'on est capable de développer le 450 000 pieds carrés de bureaux en sept, huit ans, un 100 000 pieds carrés par année.

LE PRÉSIDENT :

1265 Le grand projet qui est au nord il s'est développé dans combien d'années, au nord de Mont-Royal?

M. OLIVIER CARIGNAN DE CARUFEL:

1270 Il n'est pas complété encore à 100%, mais il reste deux édifices à construire. Je vous dirais que ça fait au moins trois ans.

LE PRÉSIDENT :

1275 Pas plus que trois ans.

M. OLIVIER CARIGNAN DE CARUFEL:

1280 Trois ans qu'il est en chantier.

LE PRÉSIDENT :

1285 Même si on disait moins de cinq ans. Donc, c'est un projet d'une taille à peu près équivalente?

M. OLIVIER CARIGNAN DE CARUFEL :

1290

Au total c'est 383 logements qui sont prévus sur le projet au nord de Mont-Royal, mais c'est juste de l'habitation.

LE PRÉSIDENT :

1295

Donc, ça donne quand même un rythme d'absorption du marché.

M. YARED ANTOINE :

Me serait-il permis de poser une dernière question?

1300

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. YARED ANTOINE :

1305

Étant donné que je réside en face du parc Jean-Duceppe, sur la rue André-Laurendeau, nous avons constaté, je ne suis pas le seul à l'avoir constaté, que sur la rue André-Laurendeau, autant que sur la rue Mont-Royal, il y a eu des gens qui ont fait des problèmes, qui ont fait des bris sur des autos. Et ça m'amène à poser la question de la sécurité.

1310

Souvent, je constate qu'il y a une petite auto l'été qui circule pour vérifier la sécurité. Est-ce que vous considérez avec l'agglomération, la densité, vous considérez la possibilité d'engager des gens qui vont veiller à la sécurité. Parce qu'il y a des gens qui se promènent pour ne rien faire, le soir. Voilà. La question de la sécurité se pose énormément.

1315

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Oui, Monsieur Yaccarini?

1320

M. CHRISTIAN YACCARINI :

Deux choses. La première c'est qu'effectivement on a notre propre service de sécurité. Je ne dis pas qu'il peut tout couvrir, mais on a notre propre service de sécurité. Mais on a aussi la chance d'avoir sur le site du Technopôle Angus le poste de police de quartier qui est sur le site. On a un CLSC, des cliniques des médicales, mais on a aussi un poste de police avec lequel on est en relation directe régulière.

1325

Là, j'apprends qui semble avoir eu des derniers problèmes dans ça. On a un poste de police sur le site avec je ne sais pas combien de voitures de police. Il faut juste aviser le poste de police de quartier, s'il le faut on va le faire nous-mêmes de façon un peu plus explicite. Mais nous quand on a réussi à obtenir le poste de police on était contents, parce qu'en terme de sécurité ça a un effet dissuasif, c'est le moins qu'on puisse dire.

1330

M. YARED ANTOINE :

Ça n'a pas empêché des vandales.

1335

M. CHRISTIAN YACCARINI :

Ça m'est arrivé moi aussi sur la rue des Écores.

1340

M. YARED ANTOINE :

Alors, c'est la densité et c'est la sécurité qui doit augmenter en conséquence. Voilà l'objet de mon appel.

1345

LE PRÉSIDENT :

1350 Tout à fait. D'accord. Ça vous va. Oui, vous avez une question?

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

1355 Oui. Monsieur, vous avez parlé tout à l'heure, je ne sais pas si vous le saluiez, d'urbanisme ultramoderne, d'entrée de jeu, quand vous avez commencé votre intervention. Ça vous plaît?

M. YARED ANTOINE :

1360 Ça me plaît énormément.

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

1365 Vous avez des attentes par rapport à l'architecture? J'aimerais ça vous entendre là-dessus.

M. YARED ANTOINE :

1370 Je vous remercie de me poser la question. Essentiellement, j'ai cru comprendre que les promoteurs ont été voir en Europe, en Suède, en Norvège ce qui se fait. Donc, je pense que je dois me fier à leur expérience. Parce que je ne suis pas un ingénieur, par contre j'ai un voisin qui est ingénieur, qui a répondu tout à l'heure à mes questions. Je tiens à le remercier.

LE PRÉSIDENT :

1375 C'est enregistré. D'accord.

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

1380 Alors, vous n'avez pas d'attentes particulières par rapport à l'architecture? Vous avez regardé la maquette puis il n'y a pas d'autres choses que vous voulez nous dire là-dessus?

M. YARED ANTOINE :

1385 Ma principale attente c'est de voir ce projet se réaliser dans les meilleurs délais.

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

Parfait.

1390

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur. J'appelle madame Suzie Turcotte, s'il vous plaît.

1395 **Mme SUZIE TURCOTTE :**

Bonjour. Mon nom est Suzie Turcotte. Je travaille pour le GRT Bâtir son quartier. Je vais poser des questions, je vais vous poser une question simplement sur le logement communautaire.

1400

J'ai cru comprendre hier que c'était dans les premières phases qui devraient être mises en place. Donc, ma première question est ça. Est-ce que c'est vraiment dans les premières phases que le logement communautaire, social et communautaire va être fait?

1405

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Est-ce que vous pouvez répondre à cette question, Monsieur Yaccarini?

1410

M. CHRISTIAN YACCARINI :

Oui. La réponse est oui.

1415

Mme SUZIE TURCOTTE :

O.K. Deuxième question, que les ententes avec le GRT et tout ça vont être finalisées avant les changements de zonage ou de ces choses-là. C'est une préoccupation que les ententes avec le promoteur soient finalisées?

1420

LE PRÉSIDENT :

Mais généralement ces ententes-là ne sont pas finalisées avant la modification réglementaire?

1425

M. OLIVIER CARIGNAN DE CARUFEL:

Avant de l'adopter au Conseil municipal, il faut que l'entente soit, au moins une entente de principe soit signée. Je ne sais pas si Bernard, tu veux compléter là-dessus, parce que c'est la Direction de l'habitation qui s'occupe de ces contrats-là.

1430

M. BERNARD CYR :

C'est ce qu'on appelle une entente d'inclusion qui est signée par le promoteur avant l'adoption des modifications règlementaires.

1435

LE PRÉSIDENT :

1440 Mais l'entente d'inclusion est avec le promoteur, mais pas nécessairement avec le groupe de ressources techniques ou l'organisme à but non lucratif.

M. BERNARD CYR :

1445 Ici, je vais faire une petite primeur sur l'autorisation de monsieur Yaccarini que le projet de logement social sur le site, comme dans bien des projets, ici le promoteur a la possibilité de le faire réaliser, de le livrer lui-même en mode clé en main. Donc, il est construit par le promoteur ou son entrepreneur. Et/ou à défaut, le promoteur peut vendre un terrain sur le site pour qu'on puisse faire un projet de logement social en mode traditionnel, c'est-à-dire en appel d'offres. Il a la possibilité des deux ici.

1450 Et quand le promoteur veut réaliser le projet en clé en main, c'est le promoteur qui fait le choix d'un GRT qui va l'accompagner dans la démarche.

1455 Je ne peux pas parler à sa place à savoir s'il va choisir Bâtir son quartier. Mais ça, c'est une étape ultérieure. Une fois que l'entente est approuvée et une fois que le zonage est approuvé, après ça le projet s'enclenche, et s'il décide de faire affaire avec Bâtir son quartier, il va conclure une entente avec Bâtir son quartier.

1460 Donc, c'est un peu prématuré. Ça arrive bien souvent après l'entente et d'autorisation du projet.

LE PRÉSIDENT :

1465 C'est ce que j'avais entendu hier, je crois.

M. CHRISTIAN YACCARINI :

1470 Oui, puis je peux rassurer madame Turcotte, c'est avec Bâtir son quartier qu'on va signer l'entente.

Mme SUZIE TURCOTTE :

1475 C'est inscrit dans votre dossier de toute façon.

M. CHRISTIAN YACCARINI :

Ce n'était pas un grand secret.

1480 **Mme SUZIE TURCOTTE :**

1485 Non. Ce n'était pas un grand secret. C'était simplement pour poser cette question-là, que c'était bien fait puis que oui, c'était la prochaine question. Donc, si on avait l'intention, puis je crois que c'était l'intention de finaliser l'entente pour un clé en main. Je crois que c'était ça puis ce qui a été dit hier.

Donc, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1490 Merci beaucoup, Madame. Donc, on aurait une dernière personne. Donc, madame Agathe Simard qui souhaiterait nous poser...

1495

Mme AGATHE SIMARD :

1500 Moi, en ce qui me concerne, Madame Émond, je n'ai aucune inquiétude concernant l'esthétisme des immeubles. On a juste à regarder ce qu'il y a actuellement de déjà fait et c'est vraiment magnifique et tout à fait rassurant.

 Alors, si ça se fait dans le même esprit, je n'ai aucune crainte quant à l'apparence de ce qui va se passer.

1505 Ma question concerne le projet d'école en espérant que ça puisse se réaliser de tout coeur. Est-ce qu'il y a un espace de jeu pour les enfants à l'extérieur? J'avais déjà entendu parler de peut-être aménager la toiture à cet effet-là. Et il m'est venu une inquiétude, oui. Je pense que ça va jusqu'à l'inquiétude.

1510 Moi j'habite un immeuble qui est exactement dans la même orientation que l'école pourrait être. Et le vent dominant est tellement fort que j'ai essayé de mettre, ça a l'air simple, mais je pense que c'est une considération importante. J'ai essayé de mettre un parasol sur mon balcon avec une base en fonte de plus de 100 livres. Et il n'a pas été en place plus que trois heures.

1515 Alors, je me disais, sur une toiture je ne sais pas, il y a certainement... Oui, les enfants vont s'envoler, ça va nous faire des petits anges. Alors, c'est une question. Ça, c'est la première. Et la deuxième je peux la poser tout de suite. Quand est-ce que les plans des condos vont être disponibles pour la vente?

1520

LE PRÉSIDENT :

1525 D'accord. C'est comme deux très bonnes questions. Est-ce que les enfants vont s'envoler au vent?

M. CHRISTIAN YACCARINI :

1530 Écoutez, il va y avoir une aire de récréation pour les enfants. Ça, c'est sûr. C'est vrai qu'avec la Commission scolaire de Montréal il a été évoqué la question du toit. Évidemment, la première chose qui va être dominante dans tout ça, ce n'est pas les vents dominants, ça va être la sécurité des enfants.

1535 Alors, c'est sûr qu'avec la Commission scolaire on va trouver la façon d'avoir une cour de récréation qui soit sécuritaire pour les enfants, peu importe où elle est.

1540 Sur la vente des condos. On va faire les plans dès qu'on va avoir le règlement, ce qui nous permet de faire du résidentiel. On ne va pas mettre la charrue devant les bœufs. Donc, à partir du moment où advenant que le Conseil municipal accepte de nous donner le changement qu'on demande, on va partir immédiatement les plans. Et on espère débiter, faire la vente rapidement pour débiter la construction des deux premières phases, c'est-à-dire le logement social et le premier 100 unités de logements abordables au printemps 2018.

Mme AGATHE SIMARD :

1545 C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

1550 Oui, Madame?

Mme MOUNIA BENALIL, commissaire :

1555 Oui. J'ai une question pour monsieur Yaccarini. Le concept des aires récréatives pour enfants sur les toits, est-ce que ça serait une première?

M. CHRISTIAN YACCARINI :

Non. Non.

1560

Mme MOUNIA BENALIL, commissaire :

Est-ce que ça existe ailleurs au Québec?

1565

M. CLAUDE PROVENCHER:

Le collègue Stanislas a déjà une cour de récréation sur le toit du gymnase. Et ce n'est pas la première fois, et nous on a même réalisé des courts de tennis pour Tennis Canada sur les toits des courts existants, pour sauver de l'espace.

1570

Alors, non ce n'est pas une première.

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

1575

J'aimerais ça faire du pouce un peu sur ce que madame vient d'évoquer. Autour de la possibilité pour le logement social et communautaire d'avoir un truc clé en main. Je voudrais glisser vers le secteur emploi.

1580

Je me demandais si vous pouvez nous en dire un petit peu plus. Est-ce que vous allez louer toujours les espaces à des entrepreneurs, des entreprises? Est-ce que vous pourriez vendre des immeubles complètement?

M. CHRISTIAN YACCARINI :

1585

On a tous les modèles sur Angus. L'Ordre des infirmières, elles sont propriétaires de leur édifice. Alors, on leur a fait un clé en main et à la fin ils ont acheté l'édifice. C'est à elles. C'est la

1590

même chose pour le Phare, la maison le Phare c'est à eux. Le CLSC, le bâtiment nous appartient, ils ont loué sur 20 ans. On est des opportunistes du développement. Alors, quand il y a quelqu'un qui veut être propriétaire de son bâtiment, la seule chose qu'on ne vend pas c'est le terrain. On est sur des conventions d'emphytéose on reste propriétaire du terrain. Ce qui fait qu'au bout de la convention emphytéose, soit le bâtiment nous revient, soit une renégociation du bail et donc un nouveau revenu.

1595

Donc, on est dans les deux modèles. Je dirais même dans les trois, parce qu'on a aussi du multi locatif évidemment. Le CLSC c'est un bâtiment un utilisateur. On est dans le multi locatif. En ce moment il nous reste 20 000 pieds carrés à louer sur 650 000 pieds carrés à peu près, 20 000 pieds carrés à louer dans un bâtiment. Donc, c'est sûr que le besoin d'un nouveau bâtiment se fait. Dès qu'on a un taux de pré location suffisant pour les banquiers, on part un nouveau projet.

1600

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

O.K. Une sous-question. À ce moment-là je fais un lien avec un citoyen qui est venu hier, impliqué dans le domaine culturel.

1605

M. CHRISTIAN YACCARINI :

Oui. Denis Lefebvre de Scène ouverte.

1610

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

Merci. Alors, je me demandais si au plan des emplois il y avait un souci chez SDA dans votre projet d'attirer des artistes entrepreneurs, comme on a déjà vu dans Basse-Ville de Québec ou des trucs comme ça. Parce que ce n'est pas vraiment évoqué comme tel, à ce que j'ai vu, mais votre souci d'avoir un équipement culturel, et je pense que votre penchant pour la culture est connu.

1615

Alors, je me demandais s'il y avait une stratégie liée aux artistes entrepreneurs?

1620 **M. CHRISTIAN YACCARINI :**

Stratégie c'est un trop grand mot. Parce que le projet de Scène ouverte c'est un projet d'atelier de production et de répétition. Il y a un volet diffusion, mais c'est un lieu où ces 11 compagnies vont pouvoir produire leur spectacle dans le sens de répéter, faire les décors, et cetera. Donc, on est dans l'atelier artisan.

Le problème est toujours le même, c'est le financement. C'est le financement. Avec Scène ouverte on travaille avec le Conseil des arts du Canada, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil des arts du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec, et cetera. Alors, la volonté est là. C'est la capacité financière.

Il faut bien comprendre, SDA a l'air d'un gros promoteur immobilier, mais on n'est pas un gros promoteur immobilier. On développe morceau par morceau. Et on n'a pas en ce moment les reins assez solides pour dire : je vais prendre 20 000 pieds carrés, je vais le louer à six dollars (6 \$) le pied carré pour des ateliers d'artistes. On aimerait pouvoir le faire, on n'est pas capable financièrement. Peut-être un jour.

Ceci dit, on travaille sur des projets avec Scène ouverte et avec d'autres aussi. Au niveau d'économie sociale, on travaille beaucoup, beaucoup au niveau de l'économie sociale aussi.

1640 **Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

Est-ce que vous pouvez nous parler de ça?

1645

M. CHRISTIAN YACCARINI :

1650 Oui. Bien écoutez, déjà chez nous deux éléments. On a des entreprises d'économie sociale qui sont chez nous : Insertech, Projet Part, et cetera. Mais ce qu'on fait sur Angus c'est qu'à chaque fois qu'il y a une occasion d'affaire sur le site qui est générée par le développement du site, je vais l'expliquer, on essaye de faire en sorte que ça soit des entreprises d'économie sociale qui prennent ces contrats-là.

1655 Je vous donne l'exemple. On a des milliers et des milliers de pieds carrés à nettoyer tous les jours. Alors, il y a une entreprise d'insertion qui est sur le territoire qui s'appelle Pro-Prêt. Bien, c'est Pro-Prêt qui fait l'entretien de nos immeubles au niveau du ménage, et cetera.

1660 On a des stationnements. On a des plates-bandes vertes, des îlots verts. C'est la corporation D-Trois-Pierres qui est une entreprise d'insertion, qui gère nos stationnements, qui les déblaie, qui s'occupe de l'aménagement paysager. C'est ça. On a la collecte sélective. Alors, la collecte sélective c'est les Maronniers qui est une entreprise d'économie sociale, qui insère des gens en déficience intellectuelle, c'est à eux qu'on donne le contrat.

1665 Donc, on essaye à chaque fois de... Bon. Là, compte tenu du nouveau développement, on se dit : il y a des nouveaux services probablement qu'on peut développer tant au niveau des employés d'entreprises qu'au niveau des nouveaux résidents. Alors, on a donné un mandat, vraiment on a donné un mandat au chantier d'économie sociale. C'est Nancy Neamtan qui est la directrice du projet sur ça, pour identifier le potentiel en terme de marché et de faire des mariages avec des entreprises d'économie sociale qui pourrait occuper ces marchés-là.

1670

Alors, on est vraiment dans cette dynamique-là au niveau de l'économie sociale.

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

1675 Puis c'est quel genre d'entreprise?

M. CHRISTIAN YACCARINI :

1680 Bien, on parle de restauration. On parle de différents services. Il y a...

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

1685 Vous ne voulez pas trop vous avancer?

M. CHRISTIAN YACCARINI :

1690 Bien, c'est ça. Il y a Renaissance qui est dans notre quartier, qui vient nous voir. On en a beaucoup, là. Même si c'est des entreprises d'économie sociale, ça demeure de la business, puis je me sens un peu mal à l'aise de le dire publiquement, enregistré et tout.

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

1695 Parfait. Merci.

M. CHRISTIAN YACCARINI :

Bienvenue.

1700 **LE PRÉSIDENT :**

1705 Merci beaucoup. Alors, c'est le mot de la fin. Je vous remercie de façon importante de votre participation. Ceci met fin à la première partie de la consultation. Je vous donne rendez-vous ici même le mardi 25 avril 2017 à 19 h pour la séance d'audition des opinions. D'ici là, nous publierons les réponses aux questions restées sans réponse sur le site Internet de l'Office.

Je voudrais vous donner des informations pour ceux et celles qui désireraient présenter des mémoires ou faire des présentations orales.

1710 Pour intervenir à l'oral lors des séances d'audition des opinions, il faut impérativement vous inscrire par téléphone avant le 20 avril 2017 à 16 h auprès de monsieur Gilles Vézina à l'Office de consultation publique. Son numéro de téléphone est disponible sur le dépliant à l'entrée, ici à la table d'accueil.

1715 La date limite pour le dépôt des opinions écrites est également le 20 avril 2017. Ce dépôt se fait en ligne sur le site de l'Office de consultation publique de Montréal.

1720 Les mémoires seront rendus publics le lendemain de la séance d'audition des opinions. Une fois les deux étapes de la consultation terminées, la commission analysera les mémoires et les interventions et rédigera son rapport. Ce rapport sera remis à la présidente de l'Office qui l'enverra ensuite au maire de la Ville de Montréal. Le rapport sera rendu public dans les 15 jours suivants. Par la suite, les décisions à prendre appartiennent aux élus municipaux.

1725 La documentation relative au projet demeure accessible en tout temps sur le site Internet de l'Office. Nous y ajoutons régulièrement des documents incluant les transcriptions des séances ou encore les présentations de ce soir ou d'hier soir.

1730 Permettez-moi de remercier les représentants de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie et de la Société de développement Angus pour leur excellente participation. Je remercie également les gens qui ont soutenu nos travaux, notre sténographe, le responsable du son, personnel de l'Office. Un grand merci à vous tous qui avez participé à ces soirées d'information.

1735 Alors merci à tous et très bonne fin de soirée!

AJOURNEMENT

1740

Je, soussignée, Cindy Lavertu, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle exacte des propos tenus dans cette séance pris au moyen de la sténotypie.

1745

Le tout conforme à la loi.

1750

Et j'ai signé,

1755

Cindy Lavertu, s.o.

Membre du tableau des sténographes officiels.